POLITIQUE, LITTERATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bui eau, place du Marché-Noir, et chez MM. Gaultier, Javaud, Milon, et M'ie NIVERLET, libraires;

A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance gé-nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau,

Gare de Saumur (Service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes. 6 heures 14 minut. soir, Omnibus. - 11 - Express.
- 11 - matin, Express-Poste. - 48 - Omnibus.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus. 7 heures 22 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris. 1 heure 59 minut. soir, Express. 11 - 51 - malin, 6 - 6 - soir, 9 - 11 - -Omnibus. Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Angers. Départ de Saumur pour Tours.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18 f. " Poste, 24 f. " Six mois, — 10 » — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de-mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les correspondances de l'Inde reproduites par les derniers numéros des feuilles anglaises donnent des nouvelles de Lucknow jusqu'au 8 mars, et de Canton jusqu'au 15 février. La concentration des troupes de sir Colio Campbell autour de la capitale du royaume d'Oude était à peu près achevée, mais le siège lui-même n'était pas vituellement commencé. Il faudra donc attendre jusqu'au jour de l'arrivée de la prochaine malle, pour savoir si le général en chef de l'armée anglaise sera capable d'investir et d'attaquer utilement la place.

A Canton, les troupes alliées se hâtent de déblayer les rues et les places ainsi que les palais qui ont souffert du bombardement. Dans un espace de temps d'une brièveté incroyable, les ouvriers chi-nois, mis en mouvement par les dollards des barbares, ont eu réparé toutes les murailles, rebouché tous les trous, et se faisant jour en fauchant à tra-vers les fourrés de bambous ont découvert de petits réduits avec des terrasses et de petits ponts ainsi que des pavillous curieux, charmants accessoires de puissants palais qui doivent servir de casernes

pour les troupes. Les Français, dit une correspondance anglaise, se donnent beaucoup de peine pour rétablir les por-tions dont ils ont fait choix. Le capitaine Martineau a ses appartements particuliers, sa chapelle, sa prison et son bureau. Quelques coups de pinceaux produisent un effet étonnant dans une maison chinoise. Le palais tartare paraîtra bientôt aussi imposant qu'il était quand le roi du sud de la Chine y faisait sa résidence. La solitude qui est derrière le palais, avec son temple au milien et ses arbres séculaires, redeviendra bientôt un parc charmant; elle a 60 acres d'étendue.

Les alliés ont découvert le champ où le vice-roi Yeh a fait exécuter plus de 70,000 de ses anciens sujets. Des croix s'y trouvaient encore. Ce sont les instruments de supplice auxquels on attachait les victimes qui étaient condamnées à la torture spé-ciale qui consistait à les couper par tranches jusqu'à ce qu'elles fussent mortes. C'est sur l'une de ces

croix que fot étendue la femme d'un général rebelle et que, par ordre d'Yeh, sa chaire fut coupée par morceaux. Après la bataille de Whampoa, le chef des rebelles parvint à s'échapper, mais sa femme tomba anx mains d'Yeh. - Voici comment il traita la prisonnière : on commença par lui couper les seins, on lui fit une entaille au front et la peau en fût détachée violemment et abaissée sur sa figure ; ce fut alors que l'on commença de couper par tranches les chairs de son corps. Il y a encore des Anglais pleins de vie qui ont assisté à ces affreuses mutilations.

Les criminels étaient amenés en troupes s'ils pouvaient marcher, on apportés dans des chaises et fusillés dans l'enceinte. Les bourreaux les rangeaient alors en ligne et leur donnant un coup par derrière, qui les forçait à baisser la tête et à présenter le cou d'une manière convenable pour être frappés. Alors venait l'ordre de donner la mort. C'était une bannière. Aussifot qu'on la voyait flotter l'œnvre de destruction commençait sans qu'aucun ordre verbal eut été donné. C'était une succession rapide de bruits sourds annonçant chaque fois la chute d'une tête. Jamais un second coup n'était nécessaire, tant était grande la dextérité de ces abatteurs d'hommes pour l'exécution de leur œuvre.

C'est le 14 février qui est le premier jour de l'an-née pour les Chinois. Ce jour-la nos soldats on vu des lanternes suspendues devant chaque porte, et les Chinois mettre toute leur activité à faire partir des pétards et à manger du porc. Cette sête des lanternes n'a rien de pittoresque ni d'agréable. Le Chinois est monotone jusque dans ses saturnales. Les hommes s'arrachent mutuellement leurs queues, et, à moitié ivres, se livrent dans leurs temples à leurs jeux habituels. — Havas.

Un nouvel incident surgit, à propos de l'instruc-tion judiciaire qui se poursuit à Londres contre les complices des auteurs de l'attentat du 14 janvier. Depuis quelques jours, il est question d'un change-ment de système de la part de M. Thomas Allsop qui, jusqu'à présent fugitif, songerait maintenant à se constituer prisonnier, pour soutenir et démontrer qu'il ignorait complètement les intentions

d'Orsini, lorsqu'il lui a prêté son passeport et procuré les bombes. Voici, en effet, quelle serait la nouvelle thèse d'Allsop, ou du moins de ses amis:

« Nous avons annoncé, dit le Daily-News, que M. Thomas Allsop, contre lequel a été lancé un mandat d'arrestation, sous la prévention d'avoir conspiré pour l'assassinat de l'Empereur Napoléon, avait offert de se constituer prisonnier, si le gouvernement lui garantissait les frais de sa défense. Cette annonce a été répétée par presque tous les journaux du pays, et a été soumise au gouvernement. Cependant, on n'a reçu aucune répouse; bien qu'en puisse s'attendre à en avoir une sous quelques jours, le gouvernement s'occupant de cette question en ce moment. »

Le même journal ajoute qu'un parent d'Allsop lui a écrit pour soutenir de toutes ses forces que « Thomas Allsop était complètement innocent des accusations qui pesent sur lui, qu'il n'est en rien complice de l'attentat du 14 janvier, et que, non seulement il n'est pas complice, mais qu'il ignorait les projets d'attentat; la première nouvelle qu'il en a eue lui étant venue par les jouroaux affichés qu'il a trouvé sur son chemin en se rendant à son bureau. » Allsop, toujours d'après le même parent, serait prêt à démontrer ces faits « matériellement » et est prêt à répondre.... Mais il n'est pas disposé à subir un long emprisonnement avant le jugement, ni à se ruiner pécuniairement pour se défendre « contre la puissance de deux gouvernements qui désirent le sacrifier à une nécessité d'Etat. » Si l'on peut trouver moyen d'obvier à ces deux maux en désignant un jour pour son jugement et en lui garantissant le remboursement de ses dépenses, dans le cas où sou innocence serait prouvée, il est dis-posé à se rendre au jour indiqué et à se soumettre au jugement.

Ainsi, voilà le dernier mot de M. Allsop. Il con-sentirait à subir le procès, mais en en prenant à son aise. Qu'on se hâle d'accepter ses conditions: le gouvernement anglais est prévenu, il ne rabattra rien.

On sait que l'Angleterre est le pays par excellence des parieurs: on assure que déjà diverses parties

A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O

UNE HAINE A BORD.

esta of no paremiere Partie.

L'AIGUILLETTE D'OR.

(Suite.)

Tandis que la lettre du lieutenant Labranche rallumait l'eau-de-vie, le tintamare allait croissant ; Fargeolle, affectant de faire sonner les s comme en latin, chanta le couplet suivant:

mi approvin Je voudrais être Phébus, Pour chanter de plus en plus Mes biscornus Et chers Barbachus A la tete de morue A chignons crepus, hope and the last A ventre de tortue, in 1992 no 218 intersend A nez camus !... Les Barbachus!... Hus! hus!...

Je renverrai de chez moi cet affreux scélérat d'aspirant, peusa la mère Barbachu tout en toussant à perdre haleine. Chavirer ma maison, me chansonner moi et ma famille au moment où il fait du punch dans ma propre terrine qu'ils m'ébrècheront! qu'ils me fendront! Dieu

sait! Ne me débiter que des sottises et ne me payer seulement pas ses ports de lettres. J'en suis encore pour mes quarante sous, ce soir !... Tout à crédit, loyer, éclairage, blanchissage, bois et le reste, sans compter le sucre et l'eau-de-vie!..... Sa note monte déjà à trente écus!..... Il agace mon chat, il tourmente mon chien, il apprend mille vilénies à mon perroquet!..... Je lui donnerai son congé des demain !... Si ses mauvais sujets de camarades ne fumaient pas tant, comme j'irais bien les mettre à la porte tout de suite. C'est qu'ils sont capables de rester jusqu'à minuit passé!...

Ces reflexions lamentables, inspirées à Mmº Barbe Barbachu par une légitime colère, étaient accompagnées et par sa maudite toux qui ne discontinuait pas, et par les cinquième, sixième, septième et vingtième couplets de l'interminable complainte charivarique des élèves de marine.

Ces modèles de poésie peu châtiée ne s'étaient pas succèdé, comme on le pense, sans de nombreuses interruptions, digressions et facéties. Les commentaires valaient le texte, les mots les plus hasardés étaient les

Fargeolles se distinguait. D'aventure on nomma Charles de Pierremont. De quel ton de mépris Fargeolles parla de ce petit Montyon visant au prix de vertu, de ce Caton en herbe, de ce morfondu jouvenceau qui faisait bande à part et qui ne se melait jamais aux farces des camarades;

- de quel air de suprême dédain Fargeolles le traita en haussant les épaules, - c'est ce que nous ne tenterons pas de rendre.

Le couvre-leu avait sonné depuis une grande demiheure; le langage de ces messieurs se décoletait de pis

Montaix, garçon d'une nature assez faible, qui, dans son temps, avait été l'une des victimes de Fargeolles, riait le plus fort qu'il pouvait. Il y avait assurement, dans ce rire si bruyant, une part due au punch, à la gatte, à la folie, la part de la jeunesse et de l'entrain; mais il y en avait une autre aussi, qu'il faut attribuer au désir de complaire à très-haut et très-puissant farceur Emile Fargeolles, l'ex-vetéran. Nous n'essaierons pas de décomposer analytiquement les éclats de rire de Montaix, malgré tout l'intérêt physiologique d'une pareille opération. Nous dirons que Sergette, le bon enfant par excellence, autre type d'une vulgarité fatigante, riait uniquement parce qu'il était bon enfant.

- Si je pouvais dormir et ne plus les entendre, murmura l'infortunée mère Barbachu qui habitait le rez-dechaussée. Si mes enragés braillards pouvaient s'en aller ou se taire!...

De guerre lasse, après trois verres de sirop et un lait poule, l'excellente hôtesse s'était couchée. Tout-à-coup le bruit cessa, quelques conversations confuses y succédèrent. La commère s'assoupit. Elle était encore dans un sont liées. Nous savons bien qui gagnera, à moins que les agents de la police anglaise n'ajoutent un peu à la bonne volonté d'Allsop, en le saisissant dans le lien où il reste caché, afin d'échapper, quoi qu'il fasse dire, à la main de la justice. Havas.

On lit dans la partie non officielle du Moniteur: Un canon et un caisson de campagne, offerts à l'Empereur par S. M. la reine Victoria, ont été conduits dans la cour des Tuileries par un déta-chement de canopniers à cheval de la garde impériale. - L'Empereur, accompagné de S. Exc. lord Cowley, du ministre de la guerre et du général de La Hitte, président du comité d'artillerie, a examiné dans le plus grand détail ce magnifique specimen de l'artillerie anglaise, où se trouve réuni, au comfort que nos habiles et soigneux voisins apportent en toutes choses, le fini parfait des diverses pièces en bois et en fer. - Le major anglais Andrews, assisté d'un habile contre-maître, a successivement expliqué le mécanisme et la destination de tontes les parties de ce beau matériel. Le canon, do calibre de 9, a un poli et un brillaut exceptionnels, et porte l'écusson aux armes de France, audessus duquel on lit: convelle thèse o

To Napoléon III from
Oueen Victoria.

S. M. l'Impératrice a paru, accompagnée du Prince Impérial, pour témoigner par sa présence, combieu elle était sensible à la gracieuseté de la Paise

L'Empereur, en se retirant, a exprimé toute sa satisfaction à lord Cowley, ainsi qu'au major Andrews, dont Sa Majesté a écouté les explications avec un vil intérêt.

On lit dans la partie non officielle du Moniteur: Le contre-amiral Rigault de Genouilly, commandant en chef les forces navales françaises dans les mers de Chine, a transmis à S. Exc. le ministre de la marine et des colonies:

1º La copie des notifications collectives émanant

des plénipotentiaires des déux puissances; 2º La copie des règlements de police publiés par les commandants en chef de France et d'Angleterre.

Voici les notifications : « Les soussignés hauts commissaires et plénipotentiaires de LL. MM. l'Empereur des Français et la Reine de la Grande-Bretagne, etc., etc., portent à la connaissance de toutes les personnes intéressées que la ville de Canton ayant été prise par les forces alliées de la France et de l'Angleterre, cette ville et ses faubourgs sont occupés militairement et soumis aux leis qu'impose

l'état de siège.

La tranquillité y étant rétablie, les commandants en chef des forces alliées ont déclaré que le blocus de la rivière de Canton sera levé le 10 de ce mois, et ils ont fait connaître les conditions auxquelles tout individu, quelle que soit sa nationalité, les Chinois exceptés, aurait à se seumettre pour être autorisé à pénétrer dans la ville et dans les faubourgs après la levée du blocus. — Dans cet état de choses, les soussignés déclarent que l'occupation militaire et l'état de siège de la ville et de ses faubourgs continueront à être effectifs jusqu'à nouvel ordre, mais que les hostilités contre la Chine seront suspendues

provisoirement, sauf le cas où les commandants en chef des forces alliées seraient contraints d'avoir recours à l'emploi de mesures de rigueur pour conserver leur position militaire dans Canton.

»En déhors des limites de l'occupation militaire, les rapports entre les indigènes et les sujets des puissances alliées ou qui sont placés sous leur protection, devront être ceux que les traités établissent.

» Canton, le 6 février 1858.

Baron Gros, Elgin et Kincardine. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Hambourg, 1° avril. — Par arrêté royal, le conseil suprême de Danemarck a été clos hier, par le président du cabinet, sans avoir achevé la discussion de plusieurs lois d'intérêt général.

Berne, le 1° avril. — D'après le rapport verbal fait par M. Kern au conseil fédéral, le gouvernement français aurait déglaré que si la Suisse se refusait à l'institution des nouveaux consuls, il se réservait le droit de retirer l'exequatur aux différents consuls suisses qui se trouvent en France.

Trieste, 1en avril. — Les nouvelles de Constantinople, du 27 mars, apprennent que la Porte aurait repoussé la demande de M. Thouvenel relative au percement de l'isthme de Suez.

Les nouvelles d'Athènes annoncent la mort de George Conduriotis, pour laquelle le roi Othon a ordonné cinq jours de deuil. L'envoyé de Turquie s'est plaint du langage des journaux grecs; — Ha-

request se FAITS. DIVERSISSISSIS

THE PARTY OF THE P

Le Courrier du Hâvre, du 31 mars, nous apprend qu'on s'occupe beaucoup à New-York du projet d'une ligne de steamers entre ce port et la Méditerranée. Le capital nécessaire serait fouroi par la compagnie à vapeur du Lloyd autrichien. Si ce projet est adopté, il y agrait une ligne principale de New-York a Madère, Cadix, Alger, Malte, Carfou, se terminant à Trieste, et une ligne auxiliaire de Lisbonne à Cadix, rencontrant dans ce port les steamers de New-York et de là continuant pour Barcelone, Marseille, Gêne, Leghorn, Civita Vecchia, Naples, Corfou et vice-versa. New York se trouverait ainsi relié directement avec tous les ports im-portants au nord et au sud de la Méditerranée à l'ouest de Trieste. — Les départs des steamers de New-York serajent combinés de façon à rencontrer à Corfon les steamers de l'Inde, de la Chine et de l'Australie; New York communiquerait donc directement à Suez avec les steamers porteurs des malles de l'Iode; les malles et passagers de New-York pourraient aller sans aucun retard à Shaughaï, à Sydney et à Maurice. — Par le transbordement des malles et des passagers à Corfon sur les steamers du Lloyd autrichieu, une communication directe serail établie entre New-York d'une part et de l'au-tre la Grèce, le Levant, les ports de la mer Noire, le sud de la Russie, les bouches du Danube, l'E-gypte et l'Asie-Mineure. Les steamers de New-York arriveraient à Madère le jour où ceux de la ligne anglo-brésilienne, venant de Southampton, touchent dans ce port. Les malles et les passagers venant de New-York, pour le Brésil, la Confedération-Argentine, les Canaries et les îles du Cap-Vert, seraient transbordés à Madère, et on économiserait ainsi dix jours. — Les steamers de la côte occidentale d'Afrique touchent également à Madère; New-York serait mis ainsi en communication directe avec les ports de cette eôte.

— Nous apprenons la mort de M. Carlier, conseiller d'Etat, ancien préfet de police.—M. Carlier a rendu à la cause de l'ordre, dans des jours difficiles, des services qui ne sont pas oubliés, et dont le souvenir ajoutera aux regrets que causera cette mort prématurée. M. Carlier est mort à Sens, dans sa famille, après avoir reçu les secons de la religion.

— La souscription destinée à liquider la position financière de M. de L'amartine, a été onverte le 1° avril dans les bureaux de la plupart des Journaux de Paris. Cette souscription, autorisée par l'Empereur, qui a voulu que son nom figurât le premier sur la liste, et encouragée avec tant de noblesse par M. le général Espinasse, ministre de l'intérieur et de la sûreté générale, doit être considérée surtout comme un témoignage rendu à l'une des gloires de la littérature française, et à l'homme de cœur qui le premier, en 1848, fit reculer l'anarchie. — Havas.

— Le navire à vapeur, le Corse, a reçu l'ordre de se tenir à la disposition de M. le duc de Malakoff, à partir du 9 avril. C'est à bord de ce navire que l'illustre maréchal se rendra à Londres.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret du 31 mars, sont nommés:

Procureur impérial près le Tribunal de première instance de Rouen, M. Bigorie de Laschamps, premier avocat-général à la Cour impériale d'Angers;

Premier avocat général à la Cour impériale d'Angers, M. de Leffemberg, avocat-général à la Cour impériale de Grenoble.

Mercredi, à midi et demi, S. Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, en costume, accompagné de M. le directeur de l'agriculture, de plusieurs inspecteurs généraux, des membres du jury du concours des animaux de boucherie de Poissy, parmi lesquels on remarquait MM. le général baron de Béville, H. de Saint-Germain et Gareau, députés an Corps-Législatif, propriétaires; M. Yvart, inspecteur général des Ecoles vétérinaires et des bergeries impériales, président du jury, etc., partait de la gare du chemin de fer, par un train spécial, pour se rendre à la distribution solennelle des prix de ce concours.

min de fer, par un train spécial, pour se rendre à la distribution solennelle des prix de ce conçours. A son arrivée à Poissy, M. le ministre a été reçu par M. de Saint-Marsault, préfet de Seine-et-Oise, et par les autorités du département, qui l'aftendaient à la gare. La gendarmerie et un détachement d'infanterie de ligne formaient la haie.

Le cortège, a pied, précède par la musique des dragons de la garde impériale, venue de Saint-Germain pour cette cérémonie, s'est aussitot mis en marche pour se rendre sur la place du marché, où avait lieu l'exposition des animaux.

Les rues de Poissy étaient pavoisées et une foule

nombreuse s'est jointe au cortége.

Le ministre a visité les différentes régions bovines, ovines et porcines, et a témoigné plusieurs

etat de demi sommeil quand Fargeolles reconduisit ses invites jusqu'a la porte de la rue, leur souhaita le bonsoir et remonta l'escalier.

— Ah! je dormirai done, je vais dormir, je dors, pensa la logeuse d'Emile Fargeolles.

Elle s'endormit profondément.

Mais une clarté sinistre la réveilla en sursaut; une épaisse fumée remplissait le corridor, une grande flamme rouge illuminait le rez-de-chaussée:

- Au feu!... au feu!... cria la pauvre femme.

Elle sauta hors de son lit, courut au couloir et reçut presque au même instant dix potées d'éau glaciale sur le corps.

— Ce n'est rien , m'ame Barbachu, dit Fargeolles , ce n'est rien!... Je vous souhaite bien le bonsoir.

La porte de la rue se rouvrit bruyamment à ces mots, et une douzaine d'élèves, éclatant de rire, se disperserent en répétant :

C'était une farce, — une invention de Fargeolles, jaloux de profiter, comme on le voit, des conseils de M. Labranche, son bienfaiteur. Les élèves avaient feint de sortir, brûle deux bottes de paille dans le couloir, noirci fous les murs, empesté la maison, éveille les voisins, terrifié et arrosé M. Barbachu. Tous les locataires accoururent.

Pendant qu'ils interrogeaient la malheureuse hôtesse, elle fut'saisie par le froid; une fluxion de poitrine en résulta. — Huit jours après, elle était morte. — Simple farre!

Les fils Barbachu, connaissant la vérité, guettérent Fargeolles, le rouèrent de coups de bâton et le laissèrent sur le carreau. Par malheur, des gardiens de nuit accoururent, relevèrent le vétéran des élèves, et le transporterent à l'hôpital de la marine.

Son bâtiment partit sur ces entrefaites.

Sur les entréfaites aus-i, dix plaintes furent portées au prefet maritime contre les farces de l'aspirant.

Deux ou trois jours après la mort de Made Barbachu, Fargeolles avait imaginé de décharger, à la faveur d'une belle nuit, une voiture de roulier toute prête à partir au point du jour, — de la transporter ensuite sur un amas de décombres haut de trente pieds, de l'y récharger comme elle l'était dans la rue et d'attendre, dans un cabaret voisin, les résultats d'une si belle équipée.

Avec la collaboration d'une dizaine d'élèves, il exécuta son projet.

Au lever du soleil, le roulier arrive, cherche sa charrette et l'aperçoit enfin à la hauteur d'un premier étage. Il jure et tempéte d'abord. C'était fort récreatif!

Mais ensuite quelques grosses larmes mouillèrent les yeux du pauvre homme. Il y allait de sa place de commissionnaire de confiance dans une grande entreprise de roulage; il y allait du gagne-pain de ses enfants. Ces marchandises, attendues pour le lendemain à Marseille, mettraient la maison de roulage en défaut. On lui reprocherait de n'avoir pas veillé à sa voiture, on le chasserait sans doute.

— Oh! oh!.... Ceci tourne au sentimental, dit Fargeolle; nous avons assez ri, allons nous coucher!....

L'ex-vétéran du vaisseau-école eut l'imprudence de raconter sa superbe farce en plein café de la Marine. Le lendemain il fut cité en police correctionnelle; mais il n'y comparut pas, car ce fut le soir, au sortir du café, que les fils Barbachu l'assommèrent à peu près.

Le prefet maritime jugea nécessaire d'embarquer immédiatement l'argeolles sur le premier navire venu et de l'y consigner à bord.

l'y consigner à bord.

A sa sortie de l'hôpital, le fameux aspirant fut placé sur la *Thètis*, où de récentes nominations d'enseignes laissaient six ou sept places vacantes. Plusieurs des complices ordinaires de ses bonnes ou mauvaises plaisanteries recurent la même destination.

Et voilà pourquoi Charles de Pierremont murmurait avec une si profonde douleur :

« Eglé , malheureuse Eglé ! il faudra donc que je lui cache la vérité maintenant. Elle en mourrait!...»

(La suite au prochain numero.)

fois sa satisfaction sur les beaux et nombreux animaux exposés

Après cette intéressante visite, le cortége est entré dans la halle, qui avait été transformée en charmante salle de distribution de prix. Là, une vaste estrade était disposée pour les membres du jury.

Sur le bureau avaient été placés les prix d'honneur, consistant en trois magnifiques coupes. Celle de la race bovine est en vermeil, elle est portée par un groupe de bœufs en argent, admirablement ciselé et sortant des ateliers de Froment-Meurice. Les deux autres, destinées à la race ovine et à la race porcine, sout en argent, supportées aussi chacune par des porcs et des montons très heureusement disposés.

S. Exc. le ministre de l'agriculture et du commerce a ouvert la séance par un remarquable dis-

Parmi les noms des lauréats, nous trouvons ceux de plusieurs Angevins, de M. de Falloux, de M. Gesbron-Lavau, de M. Rivet, Guignard et autres.

Pour chronique locale et faits divers : P. M .E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Par décret impérial en date du 31 mars, les électeurs compris dans les 3°, 5° et 6° circonscriptions du département de la Seine sont convoqués pour le 25 avril prochain, à l'effet d'élire un député par circonscription. Had ansient

Marseille, 1ºr avril. - Les journaux de Bombay, du 9 mars, considèrent déjà comme certaine la prise de Lucknow. Le général sir Colin Campbell occapait, disait-on, les faubourgs de la place. Sur les 50,000 hommes qui composent son armée, la moitié

seulement sont Européens.

Le général Lawrence, gonverneur de Lahore, devait attaquer le Rohilcond, qui s'était soulevé. Les rebelles d'Oude, qui essayaient de secourir ceux do Robilcund, avaient été repoussés par le général Hope-Grant, qui s'était empare de Gungerie, résidence de Nana-Saib, après avoir tué 500 hommes à l'ennemi et lui avoir pris quatre canons. On suppo-sait que Nana-Saib s'était retiré à Dundelcund. Le général Frank, dont les rebelles, au nombre de 11,000, avaient tenté d'empêcher la jonction avec sir Colin Campbell, leur avait iné. 300 hommes. Pois, le 25 février, il avait rencontré un autre corps d'insurgés fort de 35,000 hommes , à Sultan-pore , l'avait battu en lui tuant 1,300 hommes et en lui prenant 20 canons; il était ensuite arrivé devant

Le Bombay-Times conseille aux Anglais la modération dans la victoire. - Havas,

MÉTÉOROLOGIE.

Des observations météorologiques faites à Saumur, pendant le mois de mars 1858, font connaître que le maximum de température s'est fait remarquer le 25, le thermomètre centigrade étant

monté à 20 degrés 2 dixièmes au-dessus de zero; le plus grand froid s'est fait sentir le 6 et le 12, le thermomètre étant descenda à 1 dixième de degré au-dessous de zéro , la température moyenne du mois est + 9 degrés 114.

Le baromètre a atteint son maximum d'élévation les 22 et 23 étant monté à 767 millimètres 7 dixiemes; son plus grand abaissement, qui est 737 millimètres 6 dixièmes, a été observé le 2, et sa hauteur moyenne est 752 millimètres 65.

L'aspect du ciel, observé trois fois parjour, a été clair 31 fois, nuageux 36, et couvert 26; total 93.

Pendant le mois, il y a eu 6 jours de beau temps et 6 de très-beau temps; il y a en 12 jours de pluie qui ont donné 33 millimètres d'eau, on 33 litres par chaque mètre carre de la surface du sol.

Le vent, observé deux fois par jour, a été nord 7 fois; nord-est 15; est 14; est-sud-est 2; sud-est sud-ouest 7; ouest 10; ouest-nord-ouest 1; nord-ouest 3 et nord-nord-ouest 2; total 62.

Vent moyen 11, vent fort 7, neige 3, gelée blanche 3, brouillard 1, tonnerre 1, éclairs 1, et

grezil 2.

Les eaux de la Loire marquaient à l'échelle du pont Cessart 1 metre le 1er mars; 1 m, 20 e, le 5; 2 m, 22 c., le 8; 2 m, 12 c., le 11; 2 m, 52 c., le 15; 2 m, 74 c., le 16; 2 m, 84 c., le 17; 3 m, 42 c., le 21; 2 m, 82 c., le 22; 2 m, 14 c., le 25; 1 m, 72 c., le 29; et 1 m, 64 c., le 31.

ERRATUM. - Dans l'Echo Saumurois du 6 mars dernier, lisez : hauteur des eaux de la Loice, 92 centimètres, le 26 févier, au lien de 38 c. dentines (

Saumur, le 2 avril 1838.

Louis RAIMBAULT, vétérinaire.

M. SICARD, CHIRURGIEN DENTISTE, SUCCESSEUR de M. CAZEAUX, à Tours, informe le public qu'il sera régulièrement à Saumur, le 15 de tous les mois, hotel Budan.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 28 mars au 1° avril.

La persuasion où l'on est que les affaires vont entrer dans une période plus active et plus heureuse donne beaucoup de fermeté à notre marché. C'est une opinion generalement accreditee aujourd'hni, que l'on s'occupe sérjeusement de relever le moral de la place par des mesures efficaces, et de faciliter les transactions.

La négociation à terme des obligations de chemin de fer, en attirant la spéculation sur ces valeurs, en leur donnant une elasticité qu'elles n'ont pas eue jusqu'à present, delivrerait la rente d'une concurrence redoutable. Elle favoriserait, en outre, le placement des obliga-tions que les Compagnies n'ont pas encore emises, et leur procurerait ainsi les ressources dont elles ont tant

Nous ne nous ferons point l'echo de toutes les versions qui ont circule ces jours-ci; il a suffi de la mise en circulation de ces bruits favorables pour ranimer la confiance et le courage des acheteurs. Il paraît, d'ailleurs, que de grands capitalistes se sont mis à la tête du monvement de reprise, et leur intervention s'est fait reconnaître à la vigueur et à l'élasticité de la rente. Cette initiative puissante a entraine la foule des petits | 100 be 90 P. GODET, propriétaire - gérant.

capitaux, timides et inquiets lorsqu'ils ne se sentent pas appoyes par une force supérieure. Cet ensemble d'efforts a produit des résultats excellents. La rente 3 0/0 a franchi le cours de 70 fr. qui lui avait si longtemps opposé une résistance insurmontable. Elle s'est avancée jusqu'à 70 25

et 70 50.

Les vendeurs de primes se sont mis alors en travers du mouvement. Ils ont déployé tant d'efforts, multiplie tel-lement leurs offres, qu'ils sont parvenus à amener la réponse des primes au-dessous de 70 fr. Cet évènement a suffi pour entraîner la rente et la faire retomber à

Les chemins de ser ont eu moins de vicissitudes. La

spéculation, peu active sur ces valeurs, ne leur imprime pas, comme à la rente, de violentes oscillations. Les mauvaises recettes du reseau continuent à amortir l'em-pressement et l'ardeur des capitaux. Les grandes lignes cependant jouissent encore d'une certaine fermeté, et s'eloignent peu des cours précédents. Ainsi l'Orléans se maintient de 13 70 à 15 75; le Nord

aucien de 960 à 955, le Nord nouveau de 790 à 792 50. Les actions du Lyon ont donné lieu à beaucoup d'affaires. Les anciennes étaient demandées à 843, et les nou-

velles à 800 fr.

Le Midi est assez calme, et l'Ouest se tient à 660; les actionnaires de cette Compagnie se sont réunis le 27 mari en assemblée générale; ils ont voté le dividende de l'exercice 1857, fixé à 20 fr. qui, joints aux 17 50 déjà payés, représentent 57 30 de révenu annuel. Le Beziers, a tenu, vendredi dernier, son assemblée

générale, à la suite de laquelle ses actions sont tombées à 250 fr. On peut juger par la du peu de succès réservé à l'emprunt projeté par cette Compagnie.

Les chemins etrangers se sont bien tenus. Les actions du Crédit mobilier ont repris aux environs de 800. La valeur du dividende a été moins exploitée depuis quel-

ques jours.
Les valeurs industrielles trouvent peu de preneurs sur nos marches. Les capitaux alment mieux se porter vers les souscriptions ouvertes en ce moment, qui leur of-rent de plus grands avantages. C'est ainsi que le chemin de Galveston attire de nombreux souscripteurs et pour-suit avec succès son émission d'obligations hypothéearres, rapportant 8 0/0 d'intérêt et offrant 10 0/0 de prime de remboursement.

La Caisse des capitaux et des titres unis, A. Bruneau, vient d'ouvrir sa souscription pour le deuxième trimestre. Le moment est éminemment favorable à la reprise des affaires et offre aux intéresses d'un fonds commun, loyalement et habilement administre p des perspectives importantes de bénefices presque assurés.

Les actions de la compagnie Barbey sont offertes, en déhors du paquet, et ne trouvent pas facilement à se placer. On attribue cette défaveur au peu d'empressement que le public met à souscrire aux obligations de l'emprunt actuellement emis par cette Compagnie.

A. Durort,

(Correspondance générale de l'Industrie)

BOURSE BU 1" AVRIL!

5 p. 0/0 bai-se 53 cent. - Ferme a 69 30. 4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme a 92 90 BOURSE DU 2 AVRIL.

3 p. 6/0 sans changement. — Ferme à 69 30 4 1/2 p. 6/0 sans changement. — Ferme à 92 90.

Ladousia, and A. Concédé à MM. SAINT-PAUL et Cie (Union financière et industrielle, rue St-Arnaud, nº 8). ON SOUSCRIT, A SAUMUR, CHEZ MM. LOUVET, TROUILLARD ET Cie.

CONDITIONS DE L'ÉMISSION.

Les Obligations sont remboursables à 225 francs en 30 années. Elles produisent un intérêt annuel de 9 francs, payables par semestre les 1er janvier et 1er juillet, et donnent droit à un tirage de lots de 125,000 francs, qui aura lieu le 1er mai de chaque année.

Le 1er numéro sortant gagnera le lot de 100,000 fr.

Les porteurs d'Obligations jouissent immédiatement du privilége des lots, sans attendre la libération complète. Le tirage de 1858 aura lieu le 1et mai prochain, et les tirages d'Obligations remboursables à 225 francs commenceront le 1er novembre prochain, pour être continués les 1er mai et 1er novembre de chaque année, jusqu'au 1er mai 1888.

L'émission a été faite au prix de 205 francs - Il reste à verser sur les Obligations 52 francs 35 centimes pour solde payables au Trésor public, le 1° juillet Ces Obligations sont comme la rente examples de droite de mutation et d'impôte.

Ces Obligations sont, comme la rente, exemptes de droits de mutation et d'impois. MM. SAINT-PAUL et Cie se chargent de faire, sans aucun droit de commission, le versement pour les détenteurs de titres qui, à l'échéance, teur enverront les titres et la somme à payer.

Ils se chargest également, sans commission, du paiement par anticipation du terme non échu contre la remise d'un titre entièrement libéré. Ils reçoivent gratuitement en dépôt, dans leur caisse, contre des récépissés nominatifs, les titres qui leur sont remis à cet effet, et se chargent du recouvrement des intérêts afférents aux obligations qui leur sont déposées.

Les personnes qui désirent acheter ces Obligations devront s'adresser à MM. Louver, Troutleand et Cio, et verser entre leurs mains le prix des Obligations La somme qu'elles doivent verser, doit être calculée sur le prix de ces Obligations, coté à la Bourse de Paris, la veille du jour où elles adressent leurs fonds.

Du prix porté au cours coté, il y a à déduire la somme de 52 francs 35 centimes, qui sera à payer le 1° juillet prochain.

Si donc, le cours est à 200 francs, par exemple, c'est 147 francs 65 centimes à payer par chaque Obligation.

Par le retour du courrier qui leur apra apporté le récénissé de versement. MM. Strum Davis de Course de Course

Par le retour du courrier qui leur aura apporté le récépissé de versement, MM. SAINT-PAUL et Cie enverront les Obligations, sans aucun droit de courtage, ni En mairie de Sanmur, is commission, et contre remboursement des simples frais de port.

Etude de Mo LABICHE, avoué à par eux de le faire dans ledit délai et Saumur, rue de la Petite-Douve,

MINE OF HE AND MAKE A MINISTER OF THE PARTY OF THE PARTY

PURGE LEGALE.

Suivant exploits de Simon, huissier à Saumur, et Lepetit, huissier à Nantes, en date du premier avril mil huit cent cinquante-huit, enregistré, et à la requête de M. Florent Cornilleau, ancien juge de paix, domicilié de droit à Longué, mais résidant actuellement a Saumur, pour lequel domicile est elu à Saumur, en l'étude de M. Labiche, avoue

Notification a été faite :

1º A.M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais-de-Justice;

2º A dame Olympe-Marie-Mathilde Rongier, mineure émancipée par son mariage avec M. Henri Nevo, negodemeurant à Nantes, rue ciant . Chateaubriand, nº 2;

3º A M. Henri Nevo, sus-pommé, comme curateur à l'émancipation de son épouse, demeurant à Nantes, rue

Chateaubriand, nº 2; De l'expédition, dûment en forme, d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-trois mars mil huit cent cinquante-huit, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe par Mo Labiche, avoué de M. Cornilleau, de l'expédition d'un contrat reçu par Mo Bedon, notaire aux Rosiers, et Duterme, notaire à Saumur, les quatorze et seize février mil huit cent cinquante hoit,

enregistre, contenant vente au profit de M. Cornilleau, sus-nommé, par: 1º M. Henri Nevo, sus-nommé; 2º M. Eugène-Mathurin Nevo, commis, demeurant à Nantes, quai des Tanneurs, nº 17; 3º M. Jules-Dominique Nevo, sergent à la 2º compagnie du 3º bataillon do 73° régiment de ligne, en gar-nison à Sédan; 4° M11° Hermance Marie-Adeline Nevo, majeure, sans profession, demeurant à Beaufort; d'un pré, situé au canton des Vagues, commune des Rosiers, compris sous le nº 523, de la section A do plan cadastral, pour une contenance de deux hectares quatre-vingt-deux centiares, et joi-gnant au nord et à l'est M. Mayand, encore à l'est par une bache les héritiers Viger-Haury, au sud le mineur Gauthier-Michau, et à l'ouest les com-

Ce pré s'exploite par un passage qui longe les communaux de la Saint-Ambroise et debouche sur la grande route des Rosiers à Beaufort.

munaux de la Saint-Ambroise.

Cette vente a été ainsi faite moyennant le principal de sept mille francs, payé comptant ainsi que le constate le contrat de vente;

Avec déclaration aux sus-nommés que ladite notification leur était ainsi faite pour qu'ils eussent à requérir, si bon leur semblait, dans le délai de deux mois, fixé par la loi, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeraient convenable, et que faute

icelui passé, l'immeuble dont il s'a-git passerait à M. Cornilleau quitte et libre de toutes charges et hypothèques de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial, que les anciens propriétaires dudit pré, sont, outre les vendeurs : 1º M. Dominique-François-Jean Degouy et dame Huart, sa veuve, décédés à Beanfort; 2º M. René Viger-Jouanne, négociant à Saumur; 3º M. René Viger-Deschesnais, père du sus nommé;

Et que tous ceux autres que les susnommés du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions pour raison d'hypothèque légale n'étant pas connusde M. Cornilleau, il ferait publier ladite notification conformement à la loi.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, le trois avril mil hait cent cinquante-huit.

Signé: LABICHE.

A VENDRE

(187)

UNE PORTION DE MAISON, Appartenant au sieur David,

Située à Saumur, rue du Roi-René, Composée d'un bâtiment d'habita-

tation, magasins, et un jardin ayant 12 mètres 50 centimètres de façade sur

Cette portion de maison joint au couchant le sieur Mathieu.

S'adresser audit sieur David, et à M. Leroux, notaire Saumur. (188)

OFFICE D'HUISSIER

A CÉDER IMMÉDIATEMENT, A la résidence de Sainte - Suzanne, arrondissement de Laval (Mayenne).

Le produit moyen de l'office s'est élevé annuellement à 1,800 francs environ, de septembre 1852 à septembre 1857.

Le canton de Sainte-Suzanne comprend 10 communes, dont la population est de 10,470 habitants.

Un seul huissier est attaché à la

Justice de Paix.

S'adresser au Parquet du Tribunal de première instance de Laval, pour connaître les conditions de la cession.

Etude de Mº LEROUX, notaire à Saumur.

OU A LOUER .

Une PROPRIÉTÉ, situé à Saumur, dépendant de la succession de M. de Charnière, consistant en une maison, cour et jardin, joignant le quai Saint-Nicolas, et en une autre maison joignant la place Saint-Nicolas.

Cette propriété, qui contient dans son ensemble 1,507 mètres carrés, est limitée au levant par la maison de M. CHARLES RATOUIS, an couchant par celle de Mine HOUTAPEL.

S'adresser à M. DE LA SELLE, au château de Prenil, près Doua, ou audit Me Leroux. (684)

Un horloger-bijoutier demande un

S'adresser au bureau du journal.

Etude de Mº CLOUARD, notaire à Saumur.

A WENNESSE UNE MAISON.

Située à Saumur, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n° 24 et 26, à l'angle de la rue de la Fidélité:

Occupée par M. Gigault, teinturier, M. Audrain, cabaretier, et autres lo-

Pour traiter, s'adresser à Mme veuve GROLEAU, à Sanmur, faubourg des Ponts, ou à Me CLOUARD, notaire.

A THE TO BE BE A l'amiable,

UN PRÉ A DEUX HERBES,

Entouré de fossés et d'arbres d'étaux,

Situé au canton des Couvre-Feux, commune de Saint-Lambert-des-Levées, contenant 3 hectares 30 ares, joignant au levant MM. Barré, Aury, Beaumant, Bonja et Mme de La Chapelle; au midi Mme Bernard de la Frégeolière; au nord M. Dumenil, et au couchant un chemin.

Ce pré est affermé, depuis 22 ans, 400 francs, 4 pontets et 6 kilogrammes

de beurre.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Me DUTERME, notaire à Saumur.

A WISCOMB BE Au pair, SIX ACTIONS

de l'ex-société Présu, Vrignault et Cie. Avec faculté d'accepter les statuts de la société qui l'a remplacée et, par suite, les dividendes que cette société pourra donner au mois de mai prochain.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER Garnie ou non garnie, UNE MAISON,

Située commune de Saint-Martin,

Près le château de Boumois. S'adresser au bureau du journal, ou chez M. VAILLIER, huissier.

AN EL CO OL DE DE Pour la St-Jean 1858,

La MAISON occupée par la Poste aux lettres, avec cour, jardin, remise et écurie.

S'adresser à Me Duterme, notaire, ou à M. LINACIER, à Saumor. (646)

AN A REPUBLICA Ou à Louer,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean prochaine.

UNE MAISON,

Avec cour, écurie et jardin, Sise rue de l'Ile-Neuve. S'adresser à M. GRANRY, rue Royale.

A LOUER

BOUTIQUE ET PORTION DE MAISON, rue de la Comédie, nº 11. S'adresser à M. NANCEUX.

A VENDRE STORY

1º Deux petites FERMES, com-mune de St-Lambert.

2º Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acqué-

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE,

DEUX MAISONS,

Situées : l'une rue Beaurepaire, et l'autre rue des Potiers, en face de la Sous-Préfecture.

S'adresser à Me Le Blaye, notaire.

AUX FABRIQUES de FRANCE Rue St-Jean, 6 et 8, Saumur, NOUVEAUTÉS ET TOILES.

On demande un BON EMPLOYÉ.

A VENDRE

La MAISON de M. ROUSTEAUX-Poirou, située à Saumur, rueRoyale, joignant d'un côté M. Marquet, d'autre côté Mme veuve Vaslin. (159)

Plusieurs belles montres vitrées, couleur chêne; cinquante beaux tiroirs, même couleur, avec poignées en cuivre; trois beaux comptoirs en chêne; six mètres de rayons sur trois mètres de hauteur, garnis de tiroirs par le bas. Tous ces objets sont en très-bon état et seront vendus trèsbon marché.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelle.

ALVIS

MM. Les propriétaires de juments poulinières, sont prévenus, qu'un étalon, fils d'Emom, fera la monte, à Chétigné, pendant toute la saison. (176)

Entreprise AMIRAULT et Cie.

VOITURE POUR LOUDUN.

Départ de Sanmur tous les jours à 6 heures 30 minutes du soir.

Entreprise THOMAS.

VOITURE POUR FONTEVRAULT.

Départ de Saumur tous les jours à 6 heures du soir.

BUREAU, chez Mme DUCHAMP.

Pour la St-Jean 1858, UNE PORTION DE MAISON. Rue de la Petite Douve, 9,

Occupée par M. Alzon, maréchal. S'adresser à Mme Camain, rue Cen-(109)

A VENDRE.

UNE AMÉRICAINE toute neuve. S'adresser au bureau du journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Fonds commun trimestriel. A. BRUNEAU, rue de Ménars, 6. Trimestre de mai, juin et juillet.

ou leur éloignement du centre des affaires rend impuissants; Les concentrer en quantités assez considérables pour mettre à l'abri de toutes

chances aléatoires les opérations qu'ils sont appelés à faire fructifier ; Grouper, par suite d'études spéciales, les chiffres et renseignements qui sont de nature à fixer la valeur réelle des titres se négociant chaque jour, valeur que la spéculation exagère trop souvent; a simon face rasilion es

Réunir en des mains loyales et intelligentes les capitanx que leur isolement leur éloignement du centre des affaires rend impuissants; de courte durée, qui ne peut qu'être avantageux;

Telles sont les causes qui recommandent ces placements à la faveur des capitalistes et des détenteurs de titres.

Nous soumettons au public les conditions de notre souscription, et nous avons la confiance qu'il répondra à notre appel.

L'OUVERTURE DE LA SOUSCRIPTION AUX OPÉRATIONS DU 2º TRIMESTRE 1858 A LIEU A PARTIR DU 25 MARS. Adresser les fonds, titres et valeurs, par lettres chargées, Messageries ou Chemins de fer, à M. BRUNEAU, banquier, propriétaire et directeur du MESSAGER DE LA BOURSE, rue de Ménars, nº 6, à Paris.

Pour tous renseignements, écrire à l'Administration du Journal.

in our l'Eu pour légalisation de la signature ci-contre revue d'A le marie de Saumur, le